AR Prefecture

043-200073401-20220609-2022072-DE
Reçu le 20/06/2022
Publié le 20/06/2022

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL
10 PLACE ST ROBERT
43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL

N0 2022.072

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation : 01/06/2022

Membres en exercice : 43 présents /25 Votants : 29 Abstentions : 0 contre : 0 Pour : 29

SEANCE du 09 juin 2022

L'an deux mille vingt -deux le jeudi 09 juin à 20 heures le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle polyvalente de la commune du Monastier Sur Gazeille

Membres présents : Serge Villard, Aymeric Roudil, Joël Devidal, Christian Chorliet, Hervé Romieu, Jean-Marc Fargier, Didier Bourdelin, Pierre Bresselle, Annie Mauté, Fernand Chaize, Michel Arcis, Fabien Chabannes, Laure Jourdan, Elisabeth Loucao, Philippe Brun, Michel Ribes, Chantal Guénard, Olivier Allemand, Jean-Pierre Sabatier, Francis Delmas, André Defay, Marie Agnès Mourlevat, Marie-Christine Veysset, Jean-Pierre Pons, Jean-Pierre Allary.

Procuration de Raphaël Bonnet à Pierre Bresselle , de Laurence Bonnet-Dessalces à Annie Mauté, de André Ferret à Marie Agnès Mourlevat , de Raymond Abrial à Jean-Pierre Allary.

Secrétaire de séance : Michel Arcis

OBJET : URBANISME : Délibération approuvant la modification simplifiée du PLU de Les Estables

Vu les articles L.153-45 à L.153-48 du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du conseil municipal des Estables en date du 07 mars 2008 approuvant le Plan local d'Urbanisme

Vu la délibération du conseil municipal des Estables en date du 13 décembre 2021 demandant à la communauté de communes de modifier son Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 17 mars 2022 autorisant M. le Président à engager la procédure de modification simplifiée N° 1 du PLU de la commune des Estables et à signer toutes pièces relatives à cette modification ;

Vu l'arrêté communautaire n° 2022-143 en date du 29 mars 2022 engageant la procédure de modification simplifiée du plan local d'urbanisme ;

Vu les avis des personnes publiques associées consultées en date du 11 avril 2022

Considérant qu'aucune observation n'a été portée sur les registres d'observations lors de la mise à disposition du public qui s'est déroulée du 2 mai 2022 au 4 juin 2022 en mairie des Estables et au siège de la Communauté de Communes ;

Considérant que la modification simplifiée n° 1 du PLU des Estables, telle qu'elle est présentée au Conseil Communautaire, est prête à être approuvée,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

AR Prefecture
043-200073401-20220609-2022072-DE
Reçu le 20/06/2022
Publié le 20/06/2022

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- décide d'approuver la modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune des Estables telle qu'elle est annexée à la présente,

- dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie des Estables et au siège de la communauté de communes pendant un mois et d'une insertion dans un journal,

- dit que le plan local d'urbanisme approuvé et modifié est tenu à la disposition du public à la mairie des Estables et au siège de la Communauté de communes aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture,

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception par le préfet et de l'accomplissement des mesures de publicité visées ci-dessus.

Le Président, Jean-Marc Fargier

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL * Haute-Loire *

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme